



GAGNER LES MOYENS POUR ASSURER TOUTES LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'académie de Rennes est frappée par une baisse importante de la démographie scolaire qui s'explique par différents facteurs. La baisse de la natalité n'est pas compensée par des arrivées suffisantes. En effet, si la Bretagne reste une région dynamique et attractive, le coût du logement rend l'installation de jeunes ménages avec enfants plus compliquée. D'ici à 2035, le second degré, public comme privé va perdre plus de 40 000 élèves, une diminution de 15 % des élèves.

Pour le SNES-FSU, cette diminution, qui nous ramène au niveau que nous connaissions il y a 20 ans, doit être l'occasion d'améliorer les taux d'encadrement. C'est un enjeu essentiel alors que nous avons, en France, les classes les plus chargées de l'OCDE... et en Bretagne les classes les plus chargées du pays ! Il faut rappeler sans relâche que depuis 20 ans nous avons accueilli 4 % d'élèves en plus avec 4 % d'enseignants en moins... et maintenant que les effectifs baissent, on nous demande encore de rendre des postes... C'est inacceptable !

Dans ce contexte général, le développement des langues régionales visant à augmenter le nombre de locuteurs peu apparaître comme une gageure, malgré l'engagement et toute la bonne volonté des collègues. Mais il n'y a pas de fatalité.

L'attachement aux langues régionales, breton et gallo, est très fort. La convention État-Région signée en 2022 a fixé des objectifs ambitieux, 30 000 élèves d'ici 2027, et des moyens importants y sont consacrés, dans le premier comme dans le second degré, en ETP comme en formation. Mais les langues régionales, en Bretagne comme ailleurs, ont fait les frais des réformes qui ont malmené le système éducatif depuis 2017. La réforme du lycée a considérablement diminué les options, et le « choc des savoirs » en collège a conduit à réorienter les moyens.

Les militant-es du SNES-FSU, qui sont à la pointe de la défense des conditions de travail de toutes et tous les collègues, portent également la défense des langues régionales dans toutes les instances où elles et ils sont élu-es : CSA, CALR, CAEN, ainsi que dans les différents groupes de travail. Vous trouverez dans cette publication un état des lieux, à un an de l'échéance de la convention, ainsi que des éléments de bilan.

Rennes, le 7 mai 2026.



**MARINA
CARO-NEDELLE**

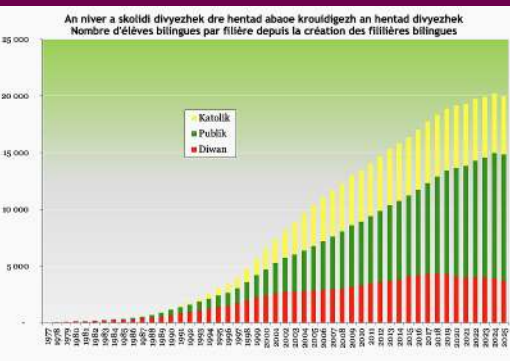
Chargée du suivi des langues régionales au SNES-FSU Bretagne



**MATTHIEU
MAHÉO**

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Évolution du nombre d'élèves dans les trois réseaux



Source : Office public de la langue bretonne

CE QUE PORTENT LE SNES ET LA FSU POUR DÉVELOPPER LES LANGUES RÉGIONALES

- Engager une réflexion sur les pédagogies immersives et leurs mises en place en tenant compte des évolutions réglementaires depuis la loi Molac de 2021 ;
- L'obtention de moyens et une vraie politique de développement des enseignements de et en langues dites régionales tout au long de la scolarité ;
- L'extension du dispositif de généralisation au gallo ;
- Rendre possible le suivi d'une langue régionale dans les lycées professionnels et technologiques ;
- La valorisation des options facultatives au DNB et au baccalauréat ;
- L'augmentation du nombre de postes au CAPES de langues dites régionales ;
- La création d'un CAPES monovalent ;
- L'attribution de moyens spécifiques pour la formation des AESH intervenant auprès d'élèves de filières bilingues ;
- L'amélioration de la formation continue prodiguée par le service public (universités, INSPE, établissements scolaires).



Retrouvez toute l'actualité des langues vivantes et régionales sur le site du SNES-FSU

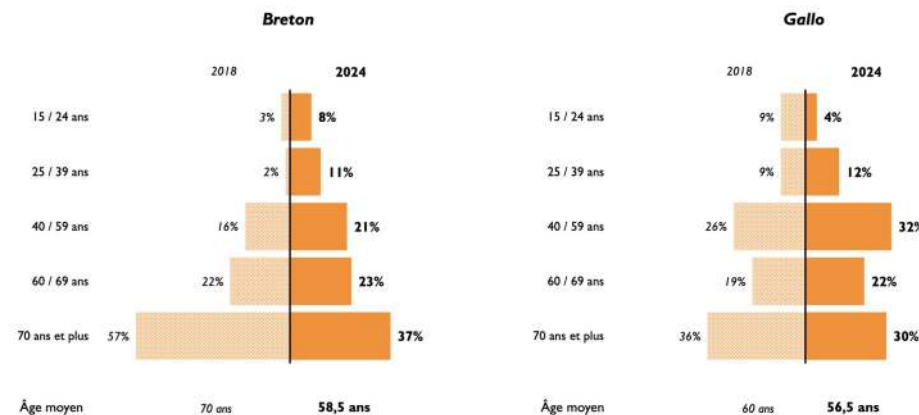
<https://www.snes.edu/metiers/langues-vivantes/>



Langues régionales en Bretagne OÙ EN EST-ON ?

Les enquêtes récentes sur l'usage du breton et du gallo et la transmission de ces langues montrent qu'il y a urgence.

Alors que l'Organisation des Nations unies place le breton et le gallo parmi les langues en danger grave d'extinction, une enquête sociolinguistique de 2024, commandée par la Région Bretagne, confirme cette tendance. Le rapport sénatorial sur la transmission des langues régionales pointe notamment une réelle insuffisance des moyens mis en place par l'Etat pour inverser la tendance, malgré la loi Molac de 2021.



L'enquête menée par TMO-Bretagne pour la Région Bretagne en 2024 dresse un premier état des lieux sur la pratique des langues régionales et leur transmission dans l'académie.

En Bretagne, il existe deux langues régionales: le breton qui appartient à la famille des langues celtiques et le gallo qui appartient à la famille des langues d'Oïl. En 2024, une enquête sociolinguistique a été menée par l'institut TMO et commandée par la région Bretagne. Les résultats confirment les inquiétudes de l'UNESCO qui place le breton et le gallo parmi les langues gravement menacées. En effet, la Bretagne compte environ 107 000 locuteurs et locutrices de breton, soit deux fois moins qu'en 2018. Cependant, leur moyenne d'âge s'est rajeunie : environ 58 ans contre 70 ans en 2018. Le gallo compte 132 000 locuteurs et locutrices ; ils et elles en comptaient 200 000 en 2018. Un rajeunissement de la population brittophone est aussi à noter : leur moyenne d'âge était de 60 ans en 2018, elle est passée à 58 ans en 2024. Les tendances à la diminution du nombre de locuteurs et locutrices, et à leur rajeunis-

sement, s'expliquent par une forte baisse de leur taux chez les 70 ans et plus (liée à la mortalité) ; d'autre part, la hausse (chez les 25-39 ans) ou le maintien (chez les 15-24 ans) de leur taux parmi les moins de 40 ans. La transmission intrafamiliale, intergénérationnelle est donc insuffisante pour faire vivre ces langues et cette seule transmission conduirait à leur disparition pure et simple.

Ainsi, le levier de la transmission se trouve bien dans les services publics territoriaux et d'État garants du lien social. Le plus important étant sûrement le service d'éducation car c'est sur les plus jeunes locuteurs et locutrices que repose aujourd'hui le renouveau des langues régio-

nales. C'est aussi à cette conclusion qu'est arrivé le sénat dans son rapport d'évaluation de la loi Molac, rendu public le 15 octobre 2025. Cependant, la progression des effectifs scolaires est insuffisante pour sauver les langues régionales à moyen terme. La loi Molac, suivie de la circulaire de décembre 2021 ainsi que la nouvelle « convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 » bien qu'engageantes ne prévoient aucun moyen spécifique à leur application.

Les coupes budgétaires annoncées par le gouvernement actuel, la progression du rassemblement national dans l'hémicycle et localement risquent de fragiliser encore plus la situation de nos langues régionales.

MARINA CARO-NEDELLEC

Enrayer l'extinction des langues régionales est un enjeu majeur de l'École publique mobilisant tous leviers de transmission, de l'optionnel à l'immersif en passant par le bilinguisme.

En 2025-2026, plus de 3 500 élèves du secondaire public reçoivent un enseignement en breton, soit 500 élèves de plus que l'année précédente. Cette progression s'explique cependant par la mise en place de la généralisation en sixième dans 17 établissements de l'académie depuis la rentrée 2024. Ce dispositif était prévu dans la convention État-Région. Il consiste à proposer à l'ensemble des élèves de sixième des collèges concernés un enseignement d'une heure de breton par semaine. La généralisation ne permet cependant pas de renflouer les effectifs d'optionnel à partir de la cinquième. La mise en place des groupes dits de besoin a amené les directions à prendre sur les marges établissement et à complexifier les emplois du temps. Autant d'obstacles au développement de l'enseignement facultatif de breton au collège. Au lycée, la réforme Blanquer a clairement impacté les LVC : seuls 16 élèves suivent cet enseignement de breton sur l'année 2025-2026. Ces heures sont souvent placées en fin de journée ou sur la pause méridienne et certains élèves ne peuvent pas les suivre faute d'un emploi du temps compatible. De plus, les enseignements optionnels ne sont plus valorisés au baccalauréat. Ce triste constat est encore plus dramatique pour le gallo car cette langue n'est transmise que par l'enseignement facultatif.

L'enseignement bilingue en hausse

L'enseignement bilingue dans le second degré continue de progresser (+6 % par rapport à l'année dernière). Le réseau public est le seul à enregistrer une progression des effectifs malgré la baisse démographique : il représente 56 % des effectifs bilingues contre 52 % l'année scolaire dernière. Cependant, une déperdition des effectifs est à déplorer entre les classes de CM2 et sixième, puis entre les classes de troisième et seconde. Nombre de familles sont parfois frileuses à l'idée



Le SNES et la FSU défendent un enseignement public des langues et cultures régionales et exigent les moyens nécessaires en dotations, recrutement et formation afin de pouvoir assurer cette mission sur l'ensemble du territoire de l'académie.

d'inscrire leurs enfants en filière bilingue au collège puis au lycée de peur que le niveau de breton soit trop élevé ou que l'emploi du temps soit trop chargé. Un renforcement de l'enseignement du breton dans le premier degré et au collège en proposant le plus de DNL possibles est fondamental pour former des locuteurs et locutrices confiant-es pour se sentir légitimes à réaliser une scolarité complète en filière bilingue. Leur ouverture tend doucement à se renforcer (17 nouvelles ouvertures prévues à la rentrée 2026).

Un renforcement de l'enseignement du breton dans le premier degré et au collège est fondamental pour former des locuteurs et locutrices via la filière bilingue.

L'inclusion doit aussi être possible dans ces filières. Or, trop peu d'AESH sont formé-es en breton ou gallo. Cette déperdition s'explique aussi par des ruptures dans le parcours scolaire ou par des conditions de scolarisation parfois difficiles notamment dans le premier degré : remplacements brittophones non assurés, problématiques de transport, grands multi niveaux... Entre la troisième et la seconde, encore une

fois, la réforme du baccalauréat a pu entraîner davantage de déperditions, les futurs lycéen-nes privilégiant leur orientation en fonction des spécialités proposées dans les lycées.

Les dégâts de la réforme Blanquer

Au lycée, il est possible pour les élèves de choisir la spécialité LLCR. Or, celle-ci n'est proposée que dans deux établissements de l'académie (au lycée Briseux à Quimper et au lycée de l'Iroise à Brest) et ne compte malheureusement aucun élève en 2025-2026. Cette spécialité s'adresse aux élèves bilingues qui suivent déjà un enseignement de breton en LV (3 h par semaine) et en breton (au moins 3,5 h par semaine). Force est de constater que les élèves privilégient d'autres spécialités. L'enseignement immersif n'est, quant à lui, pas proposé dans le réseau public. Il est assuré par le réseau Diwan, privé associatif sous contrat, dont l'intégration dans le réseau public a échoué en 2001.

La revitalisation de nos langues doit donc passer par l'abrogation des dernières réformes qui leur ont été déléguées tout autant qu'aux élèves et personnels de l'éducation nationale. Il est urgent que les langues et cultures régionales soient systématiquement prises en compte dans les politiques publiques au-delà de leur valeur patrimoniale !

MARINA CARO-NEDELLE

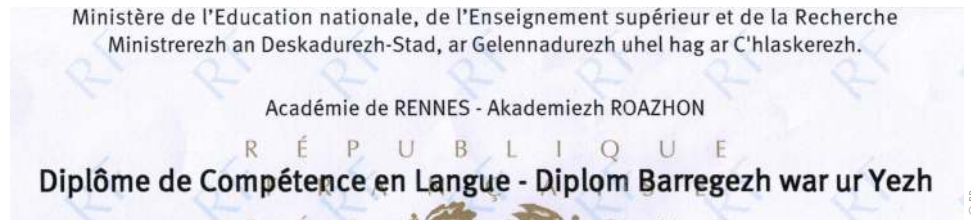
Formation des personnels QUELQUES AVANCÉES, MAIS LES INQUIÉTUDES DEMENTENT

Le SNES-FSU agit pour améliorer la formation professionnelle.

Le manque de personnel compétent en breton ou en gallo est un des freins majeurs au développement de l'enseignement des langues régionales dans le second degré. Plusieurs années durant, la FSU a revendiqué un renforcement des formations initiale et continue. Si nous avons obtenu des avancées concernant la formation continue, nous restons au même point depuis 1985 concernant la formation initiale.

Des avancées pour la formation continue

Nos échanges avec des enseignant-es de et en occitan d'autres académies nous ont permis de découvrir le dispositif « *Ensenhar* ». Celui-ci permet aux enseignant-es de ces académies de bénéficier d'une formation de 10 mois, à plein temps, financée avec un maintien du sa-



laire. Fort-es de cette information, nous avons décroché un dispositif similaire dans l'académie de Rennes. Depuis sa mise en place en 2024, 5 enseignant-es du second degré peuvent bénéficier du dispositif en sollicitant l'EAFC. Cependant, des limites demeurent. Les organismes de formation ne relèvent pas du service public et le processus de sélection est encore peu transparent.

Vives inquiétudes pour la formation initiale

La formation initiale des enseignant-es du premier et du second degré est de nouveau touchée par une nouvelle réforme lourde de conséquences. Désor-

mais les étudiant-es peuvent passer le concours du CAPES en cours de L3. Cet abaissement de l'année du passage du concours ne le rend pas pour autant plus attractif, ainsi qu'en attestent les analyses du SNES-FSU national :

➔ <https://r.snes.edu/conc26>

Le CAPES de breton ne fait pas exception. Il peut même être encore moins attractif car en étant bivalent, il offre très peu de débouchés : les places offertes varient en effet entre 1 et 3 places depuis sa création en 1985. Il n'existe aucune formation universitaire et aucun concours de gallo.

MARINA CARO-NEDELLEC

Témoignages JEUNESSE BRETONNANTE ET GALLÉSANTE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

La parole à des élèves de lycée qui font vivre le Breton dans le service public d'Éducation.

Si l'enquête sociolinguistique de 2024 montre une division par deux du nombre de locuteurs et locutrices de breton en moins de six ans, elle donne néanmoins une raison d'espérer car la population des locuteurs et locutrices rajeunit ! Voici quelques témoignages de cette jeunesse engagée pour que vive le breton dans le service public d'Éducation.

Fañch, Maiwenn, Milliau, Ninon et Séléna sont des élèves en filière bilingue publique, au lycée à Rennes. Il et elles sont membres de Yaouankiz Divyezh, une branche de Divyezh, l'association des parents d'élèves des filières bilingues publiques. Cette branche réunit écoliers et écolières, collégien-nes, lycéen-nes et étudiant-es bilingues du réseau public.

Ces jeunes s'engagent pour faire vivre les filières bilingues publiques et faire en sorte que leurs élèves puissent bénéficier d'une scolarité bilingue sans

interruption car si beaucoup d'enfants et de familles s'engagent, toutes et tous ne la poursuivent pas au collège, et encore moins au lycée. Pour ces jeunes, le réseau public est le plus à même de relever ce défi car il bénéficie du maillage le plus serré dans la région et de permettre une meilleure démocratisation des langues régionales.



Quand on les interroge à titre plus personnel, certaines motivations sont communes : se faire un réseau d'amis de longue durée ou avoir une proximité du fait de partager une langue minoritaire avec les enseignant-es de la filière. Enfin, Milliau voit dans son choix de poursuivre sa scolarité en breton un choix citoyen en faveur des minorités.

Pour la reconnaissance de la langue

Ils et elles sont unanimes quant à leur souhait pour l'avenir des langues régionales : qu'elles obtiennent une réelle reconnaissance dans la société. Par exemple, ils et elles aimeraient qu'elles soient pratiquées comme au Pays Basque, où ils et elles ont pu mener des enquêtes auprès des habitant-es. À court terme, Yaouankiz Divyezh souhaiterait organiser des rencontres dans les collèges et les lycées qui accueillent les filières pour motiver les plus jeunes à poursuivre et pour promouvoir leur association. En 2027, une grande fête pourrait être organisée pour l'ensemble des lycéen-nes bilingues de Bretagne.

Propos recueillis par

MARINA CARO-NEDELLEC

Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignants du Second degré - Pages spéciales, supplément n°1 au SNES Bretagne n°175

SB spécial Langues régionales - Mai 2026 - Ont contribué à la cette publication : Marina CARO-NEDELLEC, Yann-Pier DÉREDEL, Mathieu ANDRÉ.

SNES-FSU Bretagne - 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes • Tél. 02.99.84.37.00 • Mail : s3ren@snes.edu • Site : rennes.snes.edu

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU - Directeur des publications : Matthieu MAHÉO - N° CPPAP : 1125 S 05594

Impression : Chat Noir Impression - 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • Tél. 02.99.35.56.10

Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant-es du SNES-FSU Bretagne - Imprimé sur le papier certifié développement durable